

Communiqué de Presse N°001/2023/COCEM relatif au Référendum et des élections générales.

Bamako, le 28 janvier 2023 : La COCEM salue la tenue de la première réunion du Comité de Pilotage¹ du Référendum et des élections générales entre l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) et le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD). Elle invite le Gouvernement à convoquer une session extraordinaire du Conseil National de Transition (CNT) en vue de l'adoption, du projet de loi relatif à la réorganisation territoriale.

Le 23 janvier 2023 à Bamako, s'est tenue la première réunion du Comité de Pilotage du Référendum et des élections générales entre l'AIGE et le MATD. La réunion, qui visait à échanger sur les défis de l'organisation des futures échéances électorales, marque le démarrage effectif des activités de l'AIGE suivies avec une attention particulière par la COCEM.

En effet, après l'installation officielle des membres du Collège, le 10 janvier 2023 par le Président de la Transition, l'AIGE a initié un certain nombre d'activités notamment : la visite de courtoisie au Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, et d'autres rencontres avec les responsables des différentes Institutions de la République.

La COCEM salue ces initiatives de l'AIGE qui contribuent à rassurer l'ensemble des parties prenantes au processus électoral en vue de la bonne tenue du référendum et de l'organisation des élections générales libres, transparentes et crédibles.

Concernant la première réunion du Comité de Pilotage, il en est ressorti que l'AIGE fait face à quelques défis, dont le retard dans l'adoption, par le CNT, de la loi relative à la réorganisation territoriale. En effet, Maître Moustapha CISSE, Président de l'AIGE a déclaré que l'organe attend « l'effectivité de cette nouvelle configuration territoriale pour procéder à la mise en place de toutes les coordinations de l'AIGE et ainsi que l'actualisation définitive du fichier électoral sur la base du nouveau découpage territorial ».

1 Equipe technique qui contribue, entre autres, à l'élaboration des procédures et actes visant à assurer la bonne organisation des élections, à la mobilisation des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à la conduite du processus électoral, à la supervision et au contrôle des activités des autorités administratives.

A l'analyse des propos du Président de l'AIGE, la COCEM constate que la mise en place des Coordinations de l'AIGE est suspendue à l'adoption de la loi sur la réorganisation territoriale.

Par conséquent, dans un souci d'opérationnalisation effective de l'AIGE en vue de tenir le référendum dans le délai initial, la COCEM invite le Gouvernement à diligenter la convocation d'une session extraordinaire du CNT en vue de l'adoption de la Loi sur la réorganisation territoriale.

La COCEM ne doute point de la volonté des différentes parties prenantes à trouver des solutions consensuelles en vue de la bonne tenue du référendum et des élections générales conformément au chronogramme initial.

La COCEM continuera à suivre attentivement ce processus et réitère sa disponibilité à contribuer aux réflexions en cours.

Contexte de l'opérationnalisation de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) :

A la suite d'un long processus, le Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Colonel Assimi Goïta a pris, le 12 octobre 2022, le décret portant nomination des membres du Collège de l'Autorité Indépendante de Gestion des Election (AIGE).

Par correspondance en date du 08 novembre 2022, le Président de l'AIGE publie l'appel à candidature en vue de pourvoir le poste du Secrétaire général de l'AIGE.

Par un communiqué du Conseil des Ministres du 21 décembre 2022, le Colonel Boussourou DRAME a été retenu pour occuper le poste du Secrétaire général de l'AIGE.

Le 10 janvier 2023, le Président de la Transition, Chef de l'Etat a procédé à l'installation officielle des membres du Collège de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE). Après cette installation, le Président de l'Organe a tenu, le 18 janvier 2023, une visite de courtoisie au Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), Porte-parole du Gouvernement pour échanger sur la bonne réussite de l'organisation du référendum et des élections générales.

Le 23 janvier 2023 s'est tenue la première réunion du Comité de Pilotage du Référendum et des élections générales regroupant le MATD et l'AIGE.

A Propos de la COCEM

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plateforme d'Organisations nationales de la Société civile créée en mars 2018 et comprenant cinq (5) structures à savoir : *AMDH, JCI-Mali, WILDAF-Mali, RPL et SOS-Démocratie*. Elle a pour objectif de contribuer au renforcement de la Démocratie au Mali à travers l'observation électorale en faveur des processus électoraux libres, crédibles, transparents et apaisés.

Contacts Presse :

Madame BOUARE Bintou Founé SAMAKE, Présidente, +223 76 92 90 61, E-mail : bfsamake@cocem.ml

Andiè A. DARA, Chargé de Communication et de la Plateforme technologique, Tel : +223 98 82 98 82, E-mail : adara@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA, Rue 612, Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : (00223) 20283276 **E-mail**: contact@cocem.ml **Site web** : www.cocem.ml

Twitter: @MaliCocem | **Facebook**: <https://www.facebook.com/cocem mali>